



## COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 02 juin 2008**

**Etaient présents** : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, CARRICO Paulo, BEJANNIN Daniel, PETIT Christelle, BERSET Patrick, GAMET-HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, NOVAKOSKI Yvan, DEL CIANCIO Aurélie, PEOTTA Alain.

**Excusés** : M. COGNE Michel, Mlle COLLETAZ Corinne.

**Absent** : PALAZZI Ovidio.

### **TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES**

Le conseil municipal procède au tirage au sort de trois personnes figurant sur la liste électorale communale, cette liste est ensuite transmise à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises qui constituera la liste annuelle définitive après nouveau tirage au sort. Le résultat de ce tirage est : Pinard Pierre-Olivier à Evron, Roux Lionel Rue Bellefontaine et Michard Yves à Evron.

### **AMENAGEMENT RUES DES PEUPLIERS ET DU COMMERCE**

M. Layre, du cabinet d'études CIERA, est venu présenter un premier avant-projet pour l'aménagement des rues des peupliers et du commerce le lundi 2 juin en mairie. Cette esquisse ne prenait pas assez en considération le problème de la circulation au niveau des feux tricolores. Une modification a donc été demandée par les élus présents (maire et adjoints). Une esquisse devrait pouvoir être présentée lors de la prochaine réunion de conseil. Des réunions avec les riverains seront à organiser avant le projet définitif.

Les marchés publics pour les travaux à réaliser en 2008 par le syndicat d'électricité ont été passés assez tardivement, de ce fait les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité ne pourront pas débuter avant octobre ou novembre prochains pour se terminer en février-mars 2009, en fonction de la météo.

Les démarches vont être entreprises afin que les travaux de démolition des maisons « Patras » et Codina » se fassent à l'automne 2008. Ensuite il sera plus facile de se rendre compte de l'espace dont on dispose pour la circulation.

### **DEVENIR DE LA POSTE**

Comme il l'avait été présenté lors de la précédente réunion, le désengagement de la Poste est confirmé. Vu les prestations proposées le conseil opérerait pour une agence postale.

→ Si on garde le bureau : il faut créer un poste pour un temps hebdomadaire de 15 h, avoir une personne pour les périodes d'absence, confier d'autres tâches à la personne recrutée car le travail effectif est d'environ la moitié du temps d'ouverture mais le personnel administratif de la mairie n'est pas en surcharge, il n'y aurait pas de rentrée de loyer.

→ Si l'agence est installée en mairie : pas besoin d'embauche et pas de fermeture, amplitude d'ouverture plus grande (il faut voir s'il est nécessaire de réaménager les horaires notamment entre 12 et 14 h), possibilité de relouer le local. Pour cela il faut faire réaliser une étude d'aménagement des locaux. Par contre une activité sera retirée du « centre village » et il n'y aura pas d'ouverture le samedi.

Le conseil décide de faire un projet d'aménagement des locaux.

### **RENOVATION DU BATIMENT DE LA CURE**

L'état actuel de la cure nécessite de gros travaux de réparation. Le Père Sigonney a demandé un appartement au centre village, il n'est pas certain qu'un nouveau prêtre soit basé à Martignat. Si toutefois il devait y en avoir un, un des logements créé lui sera loué.

La Semcoda a été sollicité pour établir un projet de rénovation dont il ressort :

- la création de deux logements de type Duplex 4 et deux salles de réunions
- une participation financière de la commune de 191000 € et le financement des salles de réunions pour 108 254 €

Le conseil refuse ce projet et décide de solliciter d'autres études de la part de la SA Logidia et Dynacité (ex OPAC). Si le résultat de ces études est équivalent au précédent il est proposé que la commune conduise directement ces travaux.

Il est précisé que ce bâtiment doit garder son caractère de cure, donc avoir une salle pour le catéchisme, et pour des réunions paroissiales. La création d'une maison des sociétés est proposée, plusieurs salles sont déjà mises à disposition des associations.

### **REVISION SIMPLIFIEE DU PLU**

A L'USAGE IL A ETE CONSTATE QUE CERTAINS POINTS DU REGLEMENT DU PLU NE SONT PAS ADAPTES A TOUTES LES COMMUNES, LA PROBLEMATIQUE N'ETANT PAS LA MEME SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE. UNE REVISION SIMPLIFIEE EST DONC EN COURS.

LE COS (COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS) DANS LA ZONE U5 EST TROP FAIBLE, LE RETRAIT DE LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT AUX LIMITES DE PROPRIETES VA ETRE DANS CERTAINES ZONES PORTE DE 4 A 3 M (COMME CELA ETAIT LE CAS AVEC LE POS) AFIN D'UNIFORMISER LE DROIT DES PROPRIETAIRES.

L'ENTREPRISE PINARD, A EVRON, SOUHAITE CONSTRUIRE UN DEPOT ET UN QUAI DE CHARGEMENT A L'ARRIERE DE SON BATIMENT ACTUEL, AFIN D'EVITER QUE LES CAMIONS N'OCCUPENT LA ROUTE LORS DES CHARGEMENTS, MAIS CE TERRAIN EST CLASSE « AGRICOLE ».

CONSIDERANT QU'IL EST PRIMORDIAL DE MAINTENIR CETTE ACTIVITE SUR LA COMMUNE LE CONSEIL DEMANDE LA MODIFICATION DE CLASSEMENT DES PARCELLES SITUEES A L'ARRIERE DE L'ENTREPRISE PINARD.

### **CENTRE DE LOISIRS**

Le conseil décide la création d'un poste de directrice pour le centre de loisirs et cinq postes d'animateurs. Au départ il sera procédé au recrutement de quatre animateurs. Un cinquième sera recruté si besoin en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Une régie de recettes sera créée pour encaisser les participations financières versées par les familles pour les sorties piscine ou le voyage.

### **EMPLOI CONTRACTUEL**

Mme Loisy Maryline effectuant le ménage à l'école primaire (23 h par semaine), la garderie de midi (3 h par semaine) et le ménage de la mairie (2 h par semaine) a sollicité une mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de un an. Un emploi contractuel pour une période de six mois sera créé pour son remplacement. Au bout de cette période cet emploi pourra être reconduit ou la personne pourra être embauchée sur l'emploi permanent existant.

### **LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

M. Gambey Stéphane, adjoint technique, occupe le logement situé dans le bâtiment de la mairie depuis le 6 avril. Considérant que des travaux de rénovation ont été réalisés avant son arrivée, le conseil fixe le loyer mensuel, chauffage compris, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008. Ce loyer est payable en début de mois.

### **DELEGUE AU CNAS**

La commune a sollicité son adhésion au CNAS (comité national d'action sociale), il est nécessaire de nommer un délégué parmi les élus pour participer à la vie de ses instances et siéger à l'assemblée départementale. M. Jacquot se propose pour siéger au CNAS, cette proposition est acceptée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

→ M. Le Maire propose que les conseillers et employés communaux bénéficient d'une utilisation de salle communale gratuite par an : Mme Vallet précise qu'à son avis les conseillers sont bénévoles et n'ont pas à bénéficier de « passe-droit », l'ensemble des conseillers approuve et confirme cet avis.

→ La loi de février 2007 prévoit que la promotion pour un avancement de grade est fixé par le conseil municipal qui doit déterminer le taux de l'effectif des agents remplissant les conditions et pouvant ainsi être promus. La CTP doit être saisie pour avis. Le conseil fixe ce taux à 100%.

→ Les actes pour cessions, ventes ou achats de terrains par la commune peuvent être concrétisés par un acte administratif enregistré par la Maire à la place d'un acte notarié. Dans ce cas le Maire ne peut signer en tant qu'acheteur ou vendeur. Mme Vallet Martine, 1<sup>er</sup> adjoint, est nommée pour signer les actes administratifs qui pourront être établis au cours du mandat municipal.

→ Le programme de travaux d'investissement accepté lors d'une précédente réunion s'élève à 9 823 € HT. Une subvention de 30% du montant de ces travaux est sollicitée auprès du Conseil Régional.

→ La décision de création d'un chemin piétonnier reliant l'orée du bois à la rue de la Lésine avait été décidé lors de la réunion du 4 février 2008. M. Pruniaux, géomètre, a procédé à la délimitation d'une parcelle de 3 m de large sur le terrain appartenant à M. Charreau, créant une nouvelle parcelle de 231 m<sup>2</sup>. M. Landry devra refaire le mur de soutènement afin que sa base se situe sur sa propriété. Un projet prévoit la construction de deux maisons sur la parcelle restante. Une voie d'accès à la seconde maison, de 5 m de large minimum,

utilisera ce chemin piétonnier. Une convention précisera les conditions d'utilisation et d'entretien de cette partie du chemin communal.

→ Le propriétaire de l'entreprise DMC a rencontré M. le Maire pour l'informer que le bâtiment appartenant à M. Merciéca et abritant cette entreprise sera à vendre prochainement. Le conseil décide que, le moment venu, la commune devra examiner la possibilité d'acquérir ce bien.

→ Le contrat de rivière conduit par le Sivu Ange-Oignin s'est terminé en décembre 2007. L'avis des communes est recueilli afin de savoir quelles actions peuvent être conduites. Un contrat pour l'entretien des ouvrages créés et des rivières est envisagé. La commune pourrait être intéressée par l'entretien des berges et la maîtrise de l'érosion, l'aménagement d'une zone humide, la mise en valeur du patrimoine bâti (lavoirs).

→ Questions des conseillers :

- Le lavage de la face nord du complexe du Lange est nécessaire → le devis de Carrard Services a été signé pour ce travail.
- Il y a des morceaux de verre vers le container → une visite de M. le Maire sera faite car il ne semble pas que ceci soit dû au vidage des bacs.
- Il faudrait signaler la barrière du dépôt pour déchets verts. Il est fait remarquer que d'autres déchets ont déjà été trouvés à cet endroit. Des personnes doivent pénétrer à pied pour les déposer.
- Les travaux d'Evron ont été réceptionnés ce lundi 2 juin. Il est constaté qu'une quantité importante d'eaux parasites rejoint les conduites pour les eaux usées. Il faudra envisager de créer des déversoirs d'orage pour centraliser ces eaux de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autres questions, M. le Maire lève la séance à 20 h 50.

Martignat le 05 juin 2008  
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes  
à cette réunion peuvent être  
consultées en mairie pendant  
les heures de permanence.